

RESISTANCE SOCIALE

La République sera
sociale ou ne sera pas !

Numéro 41

OCTOBRE 2006



Le mot de la Présidente

Les IVèmes Vendémiaires de Réso ont, je crois, été un incontestable succès tant par le nombre de participants, venus des quatre coins de France, que par la qualité des intervenants, qu'ils soient syndicalistes, militants politiques, ou issus du mouvement associatif.

Pourtant, plusieurs syndicalistes qui auraient souhaité participé à nos travaux, n'ont pu le faire en raison d'une importante réunion syndicale européenne.



Raison supplémentaire pour remercier les présents, de Jean-Michel NATHANSON de Solidaires à Jacques DURON de l'UNSA, en passant par Jacques DECAUX de la CGT ou Michel FLODRUPS de FO. Tous ont su exprimer avec chaleur et passion leurs convictions sur les thèmes de la matinée, qu'il s'agisse des atteintes aux services publics, de la politique de l'emploi et de la désindustrialisation, ou encore de la régression sociale et de la stagnation des salaires. Ils n'ont pas davantage esquivé la question centrale : « pourquoi la gauche a-t-elle déçu le peuple ? » ni celle de la responsabilité des syndicats dans l'échec des mobilisations sur les retraites ou la sécurité sociale notamment, conscients que la désaffection du peuple à l'égard de la gauche n'était pas due à une mais à plusieurs causes, souvent convergentes. Le débat qui a suivi a permis à beaucoup d'intervenants dans la salle de faire part de leurs vécus et de leurs sentiments sur ces questions importantes dont chacune mériterait sans doute un numéro spécial de notre bulletin.

Pendant la pause-déjeuner, s'est ouvert un autre débat autour de la création d'un club et d'une revue qui s'appellera provisoirement « Devoir de Résistance ». Comme l'exprime la lettre reprise en page 2, il s'agit de fédérer, dans le cadre d'un club et d'une revue trimestrielle, les énergies d'hommes et de femmes qui luttent parallèlement dans des organisations différentes pour le respect des mêmes valeurs et de la même foi en l'avenir de la république sociale. Ce club n'a pas vocation à se substituer à l'existant.

Résistance Sociale demeure et entend bien continuer à se développer comme elle l'a fait depuis quatre ans.

Mais il s'agit pour nous de montrer, à travers la participation à ce club, auquel nous vous invitons à adhérer, qu'il est possible de faire travailler ensemble, dans un même cadre, républicains de gauche, socialistes, associatifs...

Après la présentation de Jacques COTTA, grand reporter de France 2, et les interventions de Marc DOLEZ, Michel JALLAMION, Jean-Paul BLOT, Alain VERNON ..., le débat avec la salle a permis de montrer que cette initiative n'était pas sans écho.

L'après-midi était, comme d'habitude, consacrée à un débat associant invités politiques et associatifs autour de la reconstruction de la gauche. Chacun a pu apprécier les interventions de Jacques COTTA, de Marc DOLEZ et Jean-Paul BLOT de Forces Militantes, déjà cités, de Claude NICOLET du MRC, de Rémi AUFRERE, membre d'U2R, de Gérard MAZET du PCF ou encore de Denis DROUET, des Verts, même si cette dernière intervention apparaissait en net décalage par rapport à la tonalité des autres. Mais, après tout, c'est cela aussi qui fait la richesse d'un débat, dont nous essaierons de vous rendre compte en détail à l'occasion d'un prochain bulletin.

Marinette BACHE

SOMMAIRE

Devoir de Résistance
(Page 2)

Actionnariat salarié
(Pages 3 et 4)

**Actualité
Internationale**
(Page 5)

Carte scolaire
(Page 6)

« DEVOIR DE RESISTANCE » FAIT APPEL A VOUS !

Le 29 mai 2005, le peuple français a affirmé sans ambiguïté son opposition à toute construction supranationale qui nous interdirait de nous mêler de nos propres affaires.

En disant non, le peuple a rejeté les décisions à répétition qui, depuis le traité de Maastricht, amplifient les coups portés à la République.

La Liberté, l'Egalité, la Fraternité et la Laïcité sont remises en cause chaque jour un peu plus par les institutions européennes et les gouvernements qui se sont succédés et qui n'ont eu mieux à faire que de ratifier les directives successives, lorsqu'ils ne les devançaient pas, au détriment des salariés, des jeunes ou des retraités.

Si tout cela est possible, c'est parce que la gauche est politiquement et intellectuellement disloquée. Elle a mis en œuvre durant des années une politique opposée aux intérêts des couches sociales qu'elle prétend représenter.

Si tout cela est possible, c'est aussi parce que le camp républicain et social s'est montré incapable d'offrir une véritable alternative dans les années écoulées.

Pourtant nous sommes nombreux, partisans de la République sociale, qui souhaitons forger les conditions politiques d'une réponse aux aspirations des millions de salariés, d'employés, de retraités et de jeunes de notre pays.

Voilà pourquoi *il n'y a pas, pour nous, de tâche plus urgente* pour donner plus de force à notre combat que celle de *créer un lieu de rencontre et de confrontation idéologique* afin de travailler à l'élaboration de grandes lignes directrices, un corpus idéologique et de réfléchir sur le sens de l'engagement républicain et socialiste aujourd'hui.

Voilà pourquoi nous pensons que l'élaboration collective devra trouver un premier débouché dans la constitution d'un Club lié à notre revue dans lequel nous pourrons réfléchir, débattre et décider pour agir.

**ENSEMBLE, nous avons décidé de créer un club et une revue dont le titre provisoire,
« Devoir de Résistance »
indique notre volonté de répondre à l'urgence de la situation.**

Pour mettre cela en place, cela suppose bien sûr que nous le financions. Nous avons donc besoin de lancer dès maintenant une campagne de pré abonnements à la revue et d'adhésion au club. L'objectif est de réunir 500 versements dans les semaines qui viennent.

C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir notre démarche en souscrivant un abonnement à la revue et en adhérant au club selon les modalités suivantes :

-15 € pour l'abonnement à la revue trimestrielle « Devoir de résistance », soit pour 4 numéros à l'année.

-5 € pour marquer votre engagement dans le club qui tiendra colloque, réunion ou conférence centrale chaque trimestre.

✂-----
BULLETIN D'ABONNEMENT ET DE SOUTIEN A LA REVUE ET AU CLUB « DEVOIR DE RESISTANCE »

Je verse la somme de euros (versement minimum de **20 €**, tout versement supplémentaire étant considéré comme un versement de soutien). Chèque à l'ordre de « Devoir de Résistance »

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel : Téléphone :

Bulletin et chèque à adresser à :
Devoir de Résistance 20 rue des Abbesses 75018 Paris

PLACE AU DEBAT

Actionnariat salarié, une grille de loto pour fiche de paie !

Par Stanislas BIETRY

En octobre, le projet de loi relatif, notamment, au développement de la participation et de l'actionnariat salarié, est débattu à l'Assemblée nationale. Ce texte, présenté par Thierry Breton (Economie) et Jean Louis Borloo (Cohésion sociale) a pour double objectif affiché de permettre une meilleure « participation » des salariés à la vie de leur entreprise, et de protéger les entreprises françaises contre les « raids » hostiles d'entreprises étrangères. Pipo !

A/ Une meilleure participation des salariés à la vie de leur entreprise ?

Ce projet de loi vise à faire « bénéficier » à tous les salariés notamment du système dit de la « participation ».

La participation a été instaurée en 1967 sous le Général de Gaulle, ce qui permet à certains hommes politiques le tour de force d'ajouter une touche de « gaullisme » à leur vision ultra-libérale, alors que le contexte actuel, économique, et social, est bien évidemment différent.

A l'origine, réservée aux entreprises de plus de 50 salariés, et obligatoire, la participation (à ne pas confondre avec l'intéressement) consiste en une « prime » proportionnelle au salaire, en fonction des bénéfices de l'entreprise. Le texte prévoyait déjà la possibilité que cette « prime », bloquée de 3 à 5 ans minimum, soit payée en actions de l'entreprise.

C'est ce système, dit de « l'actionnariat salarié » que veut renforcer, et étendre, à tous les salariés le gouvernement.

Le principal argument avancé par ses défenseurs, est la possibilité de mieux associer les salariés à la vie de leur entreprise, par une participation (sous forme de distribution d'actions, ou de possibilité d'achat d'actions), au capital de l'entreprise. Contrôle d'une partie du capital de l'entreprise, donc meilleure participation aux décisions de l'entreprise, et aux résultats (ou, quand le patronat se substitue aux syndicats !).

Contrôle du capital ?

C'est donc sous-entendre que les salariés de l'entreprise, « investissent » leur « épargne » (en fait, une partie de leur salaire sous forme d'actions...) dans leur propre entreprise (et la

finacent...). En effet nous sommes bien là dans le cadre d'une épargne dite « salariale », se situant dans l'entreprise et encadrée par divers textes, à l'opposé de l'épargne dite « des ménages », faite de choix individuels, hors rémunération « salariale » (dans le sens d'une rémunération du travail).

Ce système crée donc une double dépendance du salarié vis à vis de son entreprise, par un manque de diversification, et donc un risque accru en cas de perte d'emploi, par la perte de ses revenus salariaux et patrimoniaux (en cas de faillite de l'entreprise, par exemple).

Meilleure participation aux décisions de l'entreprise ?

Rien n'est moins sûr ! le poids de l'actionnariat salarié, **actuellement 1% du capital boursier**, est volontairement limité. Ce sont toujours les gros actionnaires qui décident (voir les déconvenues des « petits actionnaires » privés qui ne sont pas plus écoutés).

Participation aux résultats ?

La participation, par la distribution d'actions, même gratuites, ce que prévoit le projet de loi, coûte moins cher au patronat qu'une redistribution des gains de productivité (avantages fiscaux – le texte prévoit une déductibilité de l'assiette de l'IS des actions gratuites placées dans un PEE- et sociaux).

Le risque financier est reporté sur le salarié.

En effet, alors que le salaire est une rémunération du travail immédiate et durable, du moins « prévisible », les revenus d'actions sont plus aléatoires puisque dépendant de l'évolution des cours, donc des orientations des marchés financiers, qui plus est dans un contexte de capitalisme financier mondialisé.

PLACE AU DEBAT

(suite de la page 4)

Enfin, et ce n'est pas le moindre des arguments, la promotion de l'actionnariat salarié vise à changer la nature des rapports sociaux au sein de l'entreprise.

Les salariés-actionnaires seraient plus « associés » que salariés de l'entreprise...

L'actionnariat salarié, deviendrait un outil de politique de rémunération au sein de l'entreprise en introduisant d'avantage de souplesse (vos actions rapportent, donc pas d'augmentation de salaire), et conduirait à l'affaiblissement du rôle des syndicats de salariés au sein de l'entreprise, par la fragmentation du salariat, entre d'un côté précaires, « petits salaires » quasi-exclus de la participation (qui est fonction du revenu), et de l'autre salariés qualifiés ou cadres quasi-associés de l'entreprise. Le salarié-actionnaire individuel, au poids de son portefeuille, deviendrait l'interlocuteur privilégié, au détriment de la représentation syndicale, et donc des revendications collectives (négociations salariales, par exemple).

B/ Protéger les entreprises françaises des « raids » hostiles ?

Toute la question est le contrôle des capitaux nationaux, et donc de la capacité d'influer sur les prises de décision des entreprises nationales, ou internationales.

Or, cette question n'a d'intérêt que si ce contrôle est exercé par la puissance publique, autrement dit, directement ou indirectement, par l'État, qui, la mode actuelle veut l'oublier, agit dans le sens de l'intérêt commun, contre les intérêts particuliers.

L'argument avancé serait que l'actionnariat salarié, via des « fonds d'épargne salariaux », ou « d'entreprises », pourrait influencer la gestion des entreprises, dans le sens du bien commun, et accessoirement, de ses salariés.

Or, on ne voit pas en quoi ces fonds d'épargne, certes, français (...), et ce quel que soit son taux de détention du capital boursier, auraient un comportement plus « éthique », ou « patriote » que ces cousins les fonds de pension à la mode anglo-

saxonne...ne serait ce que par la recherche, ce qui reste un principe, certes légitime, de toute « entreprise » privée, de profits toujours plus élevés, et immédiats, avec les conséquences que nous connaissons en matière d'emploi...

Outre l'« actionnariat salarié » (qui vise à préparer l'opinion à la mise en place des fonds de pensions ?), et l'introduction en bourse des clubs sportifs professionnels (!), ce projet de loi, prévoit également des dispositions, moins « médiatisées », en matière du droit du travail... notamment la suppression progressive de la contribution « Delalande », taxe due par toute entreprise licenciant un salarié de plus de 50 ans... On n'arrête pas le progrès !

C/ L'autre politique : un pôle bancaire public

Cette « autre politique » consiste à drainer l'épargne des ménages vers les entreprises françaises, tout en assurant aux salariés, et aux entreprises, une haute protection, et en permettant à l'État d'avoir le moyen d'une véritable politique industrielle.

La mise en place d'un intermédiaire financier public, (avec, le cas échéant, la possibilité d'adosser à lui des banques mutualistes), qui offrirait aux salariés (et à tous les ménages du reste) des produits d'épargne garantis, permettrait à la puissance publique d'investir dans des projets industriels, dans l'aménagement du territoire, les infrastructures, etc. Une telle politique offrirait aussi aux épargnants la possibilité d'obtenir une rémunération modérée, mais garantie, de leur épargne, qui n'entrerait pas en concurrence avec leurs revendications professionnelles et salariales.

Encore faut-il avoir le courage de défendre une certaine vision de l'État, et de sa place dans les affaires financières et économiques. Être républicain, en somme... Ce qui, bien sûr, est d'un archaïsme impensable, y compris à gauche !



SOLIDARITE INTERNATIONALE

Par Emilie KERDUJAL

PALESTINE

Le revenu par habitant des Palestiniens risque de tomber l'an prochain à son plus bas niveau depuis 25 ans sous l'effet de la suspension de l'aide des pays riches, a averti mardi la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Cnuced).

Dans un rapport, la Cnuced estime que le revenu national brut disponible réel par habitant ne dépassera pas 1.000 dollars en 2007 (contre 1.450 dollars en 2005) si le niveau de l'aide est réduit de 50% par an sur la période 2006-2008, comme c'est le cas actuellement.

Les Palestiniens reviendraient ainsi aux niveaux du début des années 1980. L'organe onusien, qui redoute un "effondrement de l'économie palestinienne", ajoute que le chômage devrait toucher la moitié de la population active d'ici à la fin de l'année (contre 35% actuellement) et que deux ménages sur trois vivront en dessous du seuil de pauvreté. "Les ménages ont épuisé toutes leurs stratégies de survie", s'alarme la Cnuced.

La suspension en début d'année de l'aide au gouvernement palestinien à la suite de la victoire électorale du mouvement islamiste Hamas, considéré comme terroriste par les pays occidentaux, devrait se traduire par la perte de plus de 530.000 emplois potentiels entre 2006 et 2008, selon la Cnuced. L'aide internationale se chiffrerait jusqu'à l'an dernier aux alentours de 1,3 milliard de dollars par an. L'annonce lundi de la formation d'un gouvernement d'union nationale réunissant le Hamas et le Fatah peut permettre d'espérer une reprise de l'aide internationale, a déclaré à la presse Raja Khalidi, coordinateur de la Cnuced pour l'aide au peuple palestinien. Mais même une réduction de seulement 30% de l'aide par rapport à 2005 se solderait par la perte de 328.000 emplois et par une chute du revenu par tête en dessous de 1.200 dollars par an, selon le rapport.

A la demande du Quartet international pour le Proche-Orient (UE, Etats-Unis, Russie et Nations-Unies), l'Union européenne a mis en place un "Mécanisme temporaire international" permettant de verser des fonds à des fonctionnaires palestiniens comme ceux du secteur de la santé, sans passer par le gouvernement local.

Au début du mois de septembre, la communauté internationale s'est engagée par ailleurs à verser environ 500 millions de dollars (390 millions d'euros) d'aide aux Palestiniens à l'issue d'une réunion de donateurs à Stockholm.

ALLEMAGNE

A l'appel de la Confédération syndicale allemande (DGB), 220.000 allemands sont descendus dans la rue, samedi 21 octobre, pour manifester contre les réformes économiques et sociales prévues par le gouvernement d'Angela Merkel.

Les manifestations, qui ont commencé en début d'après-midi, se sont déroulées dans les villes de Stuttgart, Berlin, Francfort, Munich et Dortmund.

Les syndicats protestent principalement contre le projet gouvernemental de repousser l'âge de la retraite de 65 à 67 ans, contre la réforme du système d'assurance-maladie et contre le manque de places d'apprentissage.

"Si le gouvernement conduit ses réformes sans tenir compte de la justice sociale, je crains que notre démocratie n'en soit durablement endommagée", a déclaré Michael Sommer, chef du DGB, en faisant référence aux récents succès électoraux de l'extrême droite allemande.

FIDJI

Le Premier Ministre a annoncé son intention de supprimer 5000 postes de fonctionnaires sur les 26 000 que compte l'archipel.

CAMEROUN

La centrale syndicale CSP a appelé à un arrêt de travail dans la fonction publique durant la semaine du 9 au 16 octobre

Globalement, les syndicats souhaitent que " lors du vote du budget 2007, soit prise en compte l'incidence financière du rétablissement des salaires à leur niveau de décembre 1992 et leur revalorisation de 30 % compte tenu du coût actuel de la vie ; la prise en compte de l'incidence financière de l'intégration à la fonction publique des emplois temporaires et instituteurs vacataires et la prise en compte de l'incidence financière de l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour tous les agents publics. "

COUP DE GUEULE

Carte Scolaire: mettre fin à l'hypocrisie

Par Eric FERRAND

La carte scolaire s'est invitée dans le débat de la campagne présidentielle. Voilà peut-être une occasion de sortir de l'hypocrisie, des fausses solutions ou des recettes toutes faites.

Mais il faut d'abord clarifier ses objectifs. S'il s'agit de libéraliser l'école et demain supprimer le mot national de l'éducation alors oui, la carte scolaire n'est plus nécessaire et c'est le vrai programme du candidat de l'UMP. Mais si, à l'inverse, la mixité sociale demeure l'objectif partagé de la majorité de nos concitoyens, comme de récents sondages semblent le confirmer, alors une réforme est indispensable.

Il est donc dangereux et il serait irresponsable de supprimer la carte scolaire, cela signifierait la mise en concurrence totale des établissements scolaires, des collèges publics en particulier, aggravant dramatiquement l'inégalité scolaire. Pour autant, le statu quo n'est pas possible, notre système éducatif est en panne. Il intègre moins bien, perpétue trop souvent les prédispositions à l'échec scolaire et fige de plus en plus la situation sociale des familles angoissées par la peur du déclassement. Alors, de nombreux parents, contournent, évitent et dérogent. Faut-il les accabler? Je ne le crois pas. Prenons soin de ne pas confondre le symptôme avec la maladie !

De plus, les demandes de dérogation, partie émergée de l'iceberg et part la plus faible des stratégies d'évitement, nous alertent sur les fuites d'un établissement et ses raisons. Il n'y a pas de solutions toutes faites. Elaborer une carte scolaire, c'est un travail dans le temps, qui doit être mené au plus près des réalités sociales d'un quartier, d'un arrondissement ou d'une agglomération. C'est un travail de rigueur et de méthode, prenant en compte tous les paramètres qui demain feront la réputation d'un établissement scolaire. C'est aussi un travail de conviction et de défense de l'école publique.

La mixité de sociale ne s'instaure pas par décret. Elle se construit ou se préserve, jours après jours, pas à pas.

Trois orientations nouvelles doivent être privilégiées pour répondre à cette crise de la mixité sociale. Tout d'abord, une refonte complète de la carte des enseignements est indispensable. La carte des langues comme la carte des options sont des outils trop peu utilisés, pour attirer de nouveaux élèves dans des établissements dont l'image s'est dégradée. Les langues rares dans les beaux quartiers et les 90% de lycées professionnels dans les quartiers sensibles cela n'est plus possible à moins de défendre le développement séparé des populations. Il faut avoir le courage de réaliser ces transferts d'enseignements essentiels à la restauration d'un équilibre perdu.

Second levier : la politique des Zones d'Education Prioritaire. La dilution des moyens attribués au ZEP a beaucoup amoindri leur efficacité. Il faut avoir le courage ici encore de donner des moyens exceptionnels aux collèges en ZEP, en diminuant de manière drastique le nombre d'élèves par classes, en construisant une offre éducative renouvelée et de grande qualité avec des moyens d'exception. Bien loin du dispositif «ambition réussite» qui, par la discrétion des moyens alloués, amorce de fait la fin des Zones d'Education Prioritaire. Enfin, l'école ne peut pas tout seule : la ségrégation spatiale est le corollaire de la misère sociale. L'urbanisme sur dalle des années 70, la construction concentrique de logements très sociaux ou le refus des municipalités de respecter les objectifs légaux en matière de construction de logements sociaux, la bulle spéculative qui hiérarchise les territoires en fonction des revenus, tout cela concourt bien entendu à façonner les ghettos que nous connaissons.

C'est pourquoi l'élaboration d'une carte scolaire doit être un travail collectif qui se donne pour mission première de réintroduire la mixité sociale perdue. Il faut redonner de vrais outils à l'école pour qu'elle puisse accomplir son travail d'intégration et d'élévation sociale. Il faut pour cela sortir du malthusianisme. Face aux difficultés, il faut cesser de réduire l'offre éducative mais au contraire la développer, et en priorité en direction de ceux qui en ont le plus besoin.

Vous aussi refusez la résignation, adhérez à Résistance Sociale !!!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

57 bd de Ménilmontant 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet :

<http://membres.lycos.fr/resistancesociale>

Courriel : resistance.sociale@laposte.net

Présidente de RESO et directrice de la publication : **Marinette BACHE**

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à Résistance Sociale et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RESO 57 BD DE MENILMONTANT 75011 PARIS
(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)